



CONSEIL MUNICIPAL
Conseil du 18 avril 2019
18h45

Date de convocation :
10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-huit avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire.

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le quorum est atteint

Etaient présents : Jean AMOUROUX - Françoise BARENNE - Rosa BELTRAN - Jean BEUVE - Michel CLEMENT - Carole CLUZAN - Marc DI BATTISTA - Marie-Catherine KRASKER - Annie MADELAINE - Hervé PARRA - Stéphanie PLANES

Absente : Florence MUNOZ

Absents ayant donné procuration : Paul MILHE-POUTINGON à Françoise BARENNE - Cédric FOURCADE à Michel CLEMENT - François MINET à Hervé PARRA

Secrétaire de séance : Mr PARRA, a été désigné secrétaire assisté de Mme SERVAIS Christine, Secrétaire Générale.

ORDRE DU JOUR - séance 03/2019

Délibérations :

- **201903-010** : Délibération pour approbation du Compte de Gestion 2018 de la commune,
- **201903-011** : Délibération pour approbation du Compte Administratif 2018 de la Commune,
- **201903-012** : Délibération pour affectation des résultats,
- **201903-013** : Délibération pour vote du Budget Primitif 2019

REUNION DE CONSEIL

DELIBERATION N° 201903-010

OBJET : Délibération pour approbation du compte de gestion 2018 de la commune

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que le compte de gestion représente la comptabilité établie par la trésorerie de Thuir et qu'il est l'équivalent du Compte Administratif établi par la commune.

Il convient de rappeler que la commune, par délibération du 8 septembre 2017, avait supprimé le CCAS, conformément à la loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale dit loi NOTRe.

En ce qui concerne le compte de gestion 2018 émanant de la comptabilité du Trésor Public, le bilan ressort une différence d'un montant de 6247 euros. Cette somme correspondant au montant de l'affectation du résultat du CCAS qui devait être intégré au budget primitif 2018 de la commune.

De ce fait, l'affectation a été faite sur le budget primitif 2018 au sein de la commune, mais Monsieur Le Comptable des finances publiques a omis cette intégration, ce qui explique la différence de 6247 € sur le compte 002 - résultat d'exploitation reporté. Monsieur Le Maire indique que cette reprise sera effective sur le CA 2019.

Il précise que le montant des réalisations, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissements correspondent au Compte Administratif 2018.

Il convient donc de l'approuver, par délibération, afin d'être en accord avec les règles de la comptabilité publique.

Ouïes les explications, le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le Compte de Gestion 2018 tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents du compte de gestion
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

Délibération 201903-011

OBJET : Délibération pour approbation du compte administratif 2018 de la commune

Monsieur Le Maire commente les états du Compte Administratif 2018 de la commune.

Dépenses Fonctionnement	573 396.57 €	Recettes Fonctionnement	820 104.20 €
Charges à caractère générale	176 142.90 €	Atténuation de Charges	45 343.80 €
Charges de personnel	299 271.84 €	Produits des services	107 571.41 €
Autre charges courantes	59 851.83 €	Impôts et Taxes	461 039.27 €
Frais financiers	27 246.68 €	Dotations et Subventions	182 441.00 €
Charges Exceptionnelles	883.32 €	Gestion courante	23 088.44 €
Amortissement	10 000.00 €	Produits exceptionnels	620.28 €
Dépenses Investissements	306 487.36 €	Recettes Investissements	257 066.90 €
Emprunts	108 407.31 €	Immobilisations corporelles	190 210.11 €
Immobilisation incorporelles	10 165.50 €	Subventions d'investissement	8 073.00 €
Subventions	39 902.65 €	Immobilisation en cours	48 783.79 €
Immobilisations corporelles	93 004.51 €	Dot. aux amortissements et cessions	10 000,00 €
Immobilisations en cours	39 901.20 €		

Monsieur Le Maire est invité à quitter la réunion.

Après avoir entendu les explications sur cette comptabilité et suivant l'application des dispositions tirées de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur CLEMENT Michel, préside et invite les membres présents et représentés à se prononcer sur la gestion financière de la commune pour l'année 2018.

Il propose aux membres présents de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte administratif 2018 de la commune, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération aux services concernés.

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordé pour la gestion de la commune, durant cette année.

Délibération 201903-012

OBJET : Délibération pour affectation du résultat

Pour faire suite à l'exposé de la délibération précédente, Monsieur Le Maire invite le conseil à procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 sur le Budget Primitif 2019 comme suit :

Affectation à la section d'investissement, en réserve compte 1068 : 301 973.20 €
Report en section de Fonctionnement, l'excédent reporté compte 002 : 115 985.31 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire ces sommes au budget primitif 2019.
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

Délibération 201903-013

OBJET : Délibération pour vote du Budget Primitif 2019 de la commune

Monsieur Le Maire présente les lignes et chapitres composants le budget communal 2019

Dépenses Fonctionnement	832 500.00 €	Recettes Fonctionnement	832 500.00 €
Charges à caractère générale	238 876.00 €	Atténuations de charges	25 000.00 €
Charges de personnel	337 550.00 €	Produits des services	66 780.00 €
Charges de Gestion courante	59 800.00 €	Impôts et taxes	434 650.00 €
Frais financiers	33 214.00 €	Dotations et Subventions	168 682.00 €
Charges exceptionnelles	3 100.00 €	Gestion courante	20 000.00 €
Dépenses imprévues	18 960.00 €	Produits exceptionnels	1 402.69 €
Dotations amortissements	10 000.00 €	Excédent reporté	115 985.31 €
Virement à la S. d'investissement	131 000.00 €		
Dépenses Investissements	1 005 945.44 €	Recettes Investissements	1 005 945.44 €
Emprunts et dettes	62 723.00 €	Excédent fonds capitalisés	301 973.20 €
Immobilisation incorporelle	59 483.10 €	Virement de la S. fonctionnement	131 000.00 €
Immobilisation corporelle	55 340.38 €	Dotation /fonds divers - réserves	36 601.00 €
Régularisation d'investissement	712 359.62 €	Subvention d'investissement	456 371.24 €
Dépenses imprévues	15 420.45 €	Dotation aux amortissements	10 000.00 €
Déficit d'investissement reporté	100 618.89 €	Produit de cession	70 000.00 €

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.

Après avoir entendu les explications données, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve le Budget Primitif 2019 de la commune, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce budget et de ses opérations d'investissements.
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération aux services concernés.

Questions diverses :

- **TRAVAUX** : Analyse des prix pour les travaux de la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h00